

Publié le 22/11/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul
LIOTON Valérie à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-07 | Site des anciennes Fonderies de l'Authion - Mandat à la société ALTER PUBLIC pour la réalisation d'études préalables

Monsieur Vincent Guibert, adjoint au maire en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.300-3

Vu le Code Civil et notamment l'article 1984 et suivants,

Vu le projet de mandat à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et Alter Public,

Considérant le projet de renouvellement de la friche industrielle des anciennes Fonderies de l'Authion,

Considérant que des études préalables et de programmation sont nécessaires pour définir les contours de ce projet,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 14 novembre 2023,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide de confier à la Société Publique Locale ALTER PUBLIC le mandat relatif aux études préalables du renouvellement de la friche industrielle des anciennes Fonderies de l'Authion, pour un montant prévisionnel total de 76 140 € TTC,**
- **Approuve les termes du contrat de mandat d'étude joint en annexe,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.**

E. BOYER, JP PAVILLON et JP VIGNER n'ont pas pris part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	25
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

